

Poursuite des aménagements relatifs aux modes de déplacements doux (projets activables)

Fiche n° 12

Priorité : Lot 2

1. Description du projet

Le projet vise à promouvoir la mobilité durable par la poursuite (et leur amélioration) des aménagements relatifs aux modes doux, mais également par une meilleure information et communication autour des modes de déplacement alternatifs aux véhicules motorisés. Alors que la voiture représente encore le mode de déplacement dominant à Rochefort et qu'elle restera indispensable pour assurer la mobilité des citoyens dans un contexte rural, les alternatives présentent un potentiel d'évolution.

Il est pour cela nécessaire de mener des actions visant à informer et à sensibiliser les citoyens aux possibilités de se déplacer autrement.

Différents aménagements et actions permettront de répondre à cet objectif.

Plusieurs mesures sont nécessaires afin d'améliorer le réseau « modes-doux » et sont d'ordres divers ; Les projets qui en découlent sont les suivants :

PREALABLE

- Analyse de la cohérence avec les outils déjà en place et/ou à améliorer (notamment un lien avec les circuits de points nœuds, RAVeL dans la traversée de Rochefort, et les autres acteurs impliqués dans la mobilité (Pays de Famenne, PICM)) ;
- Relevé cartographique des lieux (tracés, largeurs disponibles, parcelles à acheter...) ;
- Etablissement d'itinéraires pratiques, agréables et sécurisants, transposition du réseau à vocation de loisirs vers un réseau à vocation de déplacement.

REALISATION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES (avec éventuelles acquisitions d'assiette)

Aménagement de nouveaux tronçons/liaisons/ouvrages

- Tronçon de RAVeL rue du Tunnel à Rochefort ;
- Aménagement des rives de la Lhomme à Rochefort et construction d'une passerelle ;
- Voie lente sécurisée entre Han-sur-Lesse et Rochefort (sur le tracé de l'ancien vicinal – via itinéraire points-nœuds + passerelle) ;
- Sentier –pédestre ou cyclable– derrière les nouvelles constructions (rue de Grupont) à Wavreille ;
- Sentier modes doux faisant la liaison entre Villers sur Lesse, le RAVeL et Briquemont
- Sentier –pédestre ou cyclable– permettant de joindre d'une part le chemin de la rive gauche de la Lhomme à partir du camping de Jemelle et d'autre part le RAVeL, avec parcours VITA, parcours Nature... + éventuelle passerelle / voir fiche 10 PICM).
- Aménagements nécessaires à d'autres liaisons (passerelle sur la Wimbe) avec extension du balisage ;

AMELIORATION D'INFRASTRUCTURES EXISTANTES

- Sécurisation de la liaison Rochefort-Jemelle pour les usagers lents (via aménagement d'une espace trottoir séparé des voies carrossable par rideau végétal ou plots).

REALISATION D'AMENAGEMENTS DIVERS

- Abris vélos devant les lieux publics (bibliothèque, centre culturel...) :
- Espace de mise à disposition de vélos électriques à Rochefort, Jemelle, Han-sur-Lesse, Eprave, Lessive...

AMELIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE / COHERENCE / COMMUNICATION

- Amélioration de la signalétique du RAVeL :
- Réalisation d'une brochure d'information
- QR codes.

Plan de situation

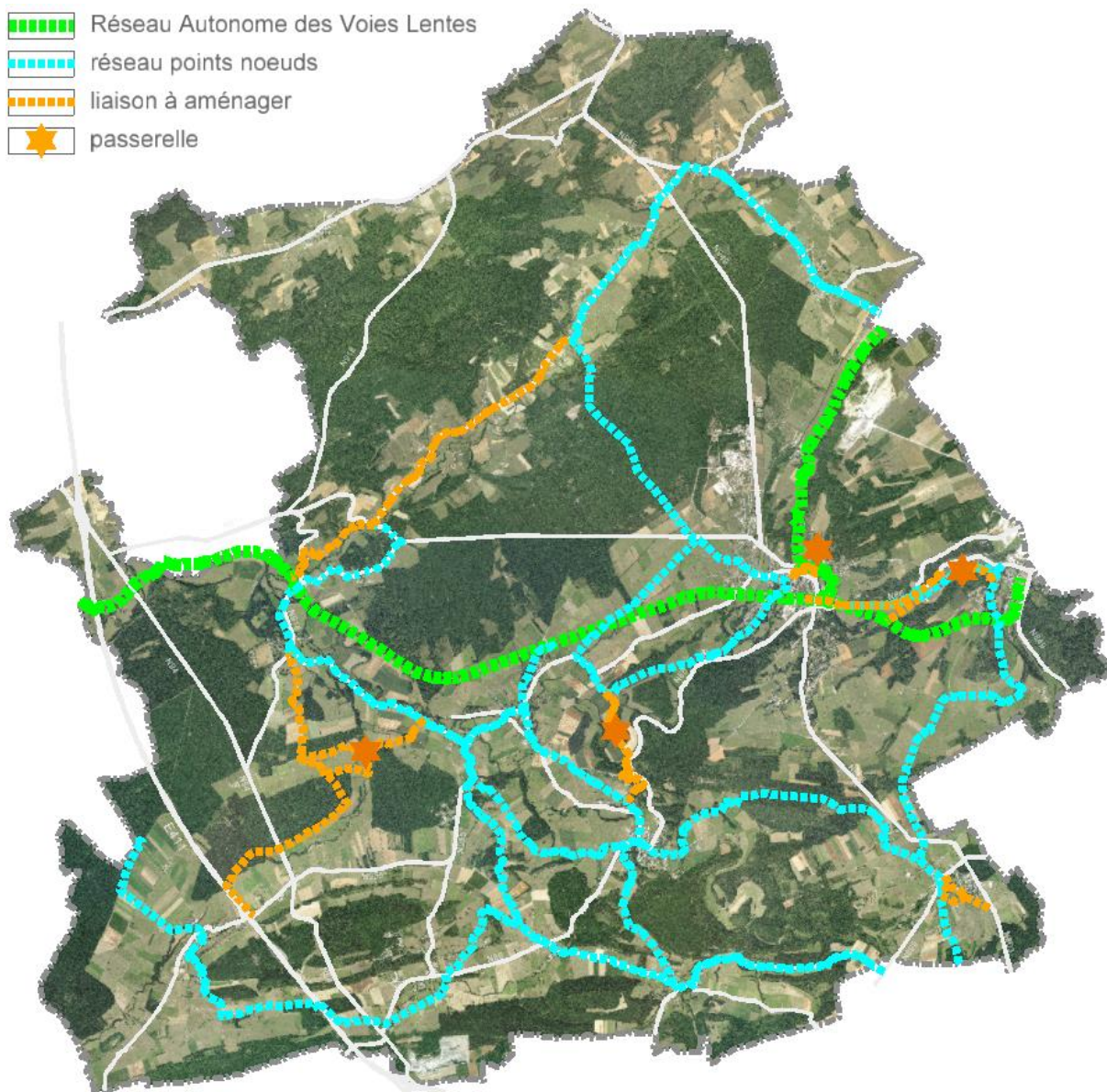


Figure 1 : Tracé des itinéraires points-nœuds, du RAVeL et des propositions d'aménagement de liaisons inter-villageoises et vers le RAVeL (Illustration : Aménagement sc)

Vues photographiques



Figure 2 : Tronçon du RAVeL au centre de Rochefort (Source : Streetview)



Figure 3 : Rive de Lhomme à aménager à Rochefort + passerelle (Source : Streetview)



Figure 4 : N86 à sécuriser entre Rochefort et Jemelle (Source : Streetview)



Figure 5 : Liaison camping/rives de Lhomme/RAVeL à aménager à Jemelle (Source : Streetview)



Figure 6 : chemin faisant la liaison Rochefort-Eprave-Han à aménager (Source : Streetview)



Figure 7 : Rue de Jambjoûle, liaison vers le RAVeL à aménager (Source : Streetview)



2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Les infrastructures destinées aux « modes doux », sont plutôt bien représentées avec la section n°2 du réseau RAVeL (qui traverse la commune d’Ouest en Est), ainsi que la piste cyclable Rochefort-Jemelle, et d’autres nombreux sentiers et voiries pédestres balisés, sans oublier les itinéraires points nœuds du Pays de Famenne. Cependant le réseau RAVeL, interrompu au centre urbain de Rochefort, ainsi que le manque de liaisons cyclables entre les villages et surtout en connexion au RAVeL Rochefort /Jemelle constitue un frein important pour un usage du vélo au quotidien (plus que le relief vallonné...). Un autre problème du RAVeL, c’est la signalétique qui n’est pas adaptée, comme le signalent les membres de la CLDR.

En matière de mobilité douce, le RAVeL et la piste cyclable Jemelle – Rochefort sont cités comme atouts. Mais, l’utilisation du vélo au quotidien n’est pas assez soutenue :

- les vélos électriques permettent d’assurer plus de déplacements (sur de plus grandes distances, par des personnes pas nécessairement très sportives)
- mais la circulation à vélo sur les routes régionales qui permettent de rejoindre Rochefort centre n’est vraiment pas sécurisante.
- Les participants plaident pour un plan cyclable à l’échelle communale, qui combine le RAVeL, des tronçons en site propre à créer, des voiries à aménager... Plusieurs propositions sont déjà faites ;
 - o la poursuite de la piste cyclable au niveau du rond-point Lhoist à l’entrée de Jemelle ;
 - o la liaison de Briquemont vers le RAVeL (via la ferme de Jambjoule)...

Des participants ont relevé les efforts faits au centre-ville de Rochefort au niveau des trottoirs. Mais, il reste du boulot, notamment :

- à Jemelle, à Wavreille, à Han...

Ces aménagements devront aussi améliorer l’accessibilité des personnes à mobilité réduite.

3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l’emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

2.2/ Améliorer l’aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

2.3/ Elaborer des solutions pour la mobilité, surtout vers Rochefort-centre et la gare de Rochefort-Jemelle (*TEC, covoiturage, modes doux...*) tout en intégrant le tourisme.



3.2/ Favoriser le renforcement du tourisme local (*en se basant sur le patrimoine naturel, le petit patrimoine, le Géopark et sur une valorisation du centre de Rochefort*).

3.3/ Poursuivre et approfondir la politique volontariste de gestion de l'énergie (POLLEC III) et les démarches en matière d'énergies renouvelables.

4. Impacts du projet sur le développement durable (*impacts positifs et négatifs*)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> - Encourage le transfert modal vers des modes de déplacement alternatifs ; - Participe à une diminution de la pollution et des nuisances sonores liées au trafic automobile ; - Accentue l'amélioration de la qualité de l'air au niveau local, tout en réduisant la dépendance des énergies fossiles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilite et encourage les échanges sociaux et intergénérationnels dans un nouveau cadre ; - Permet la coexistence des usagers différents (cyclistes, piétons, roller & skateboarders, PMR) tout en améliorant la sécurité ; - Offre une alternative aux déplacements entre villages lors de manifestations hors heures de desserte par transports publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise le tourisme local durable ainsi que l'attractivité du territoire rochefortois pour les touristes : connexion avec les attractions locales (connexion au site du vélodrome, liaison à la Gare Rochefort-Jemelle, etc.) ; - ...

5. Localisation et statut

Statut au Plan de Secteur : Ensemble des zones du Plan sur le territoire.

Statut de propriété : Voiries communales ou régionales, et éventuellement parcelles privées

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- La commune de Rochefort ;
- La CLDR ;
- Le Contrat de rivière ;
- Pays de Famenne
- Le PICM...

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).
Plan Intercommunal de Mobilité.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
La majeure partie du RAVeL a été réalisée sur le territoire communal ;
Les itinéraires avec le système de balisage « points nœuds » du Pays de Famenne.
- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...) ;

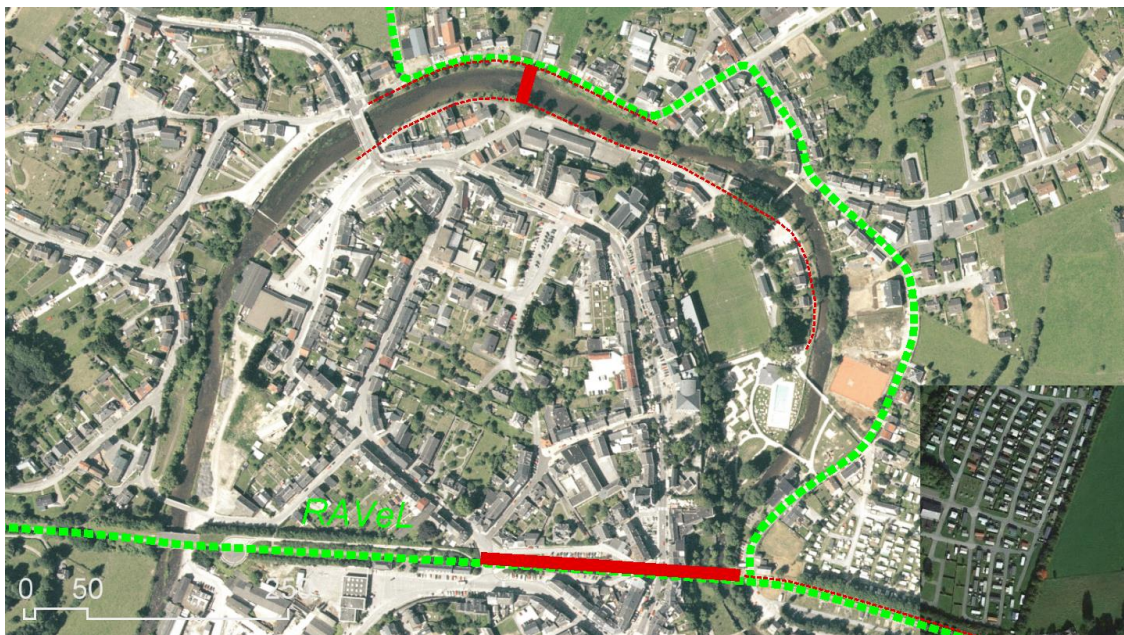


Figure 8 : Rue du Tunnel, passerelle rive de la Lhomme (Source : Aménagement sc 2018)

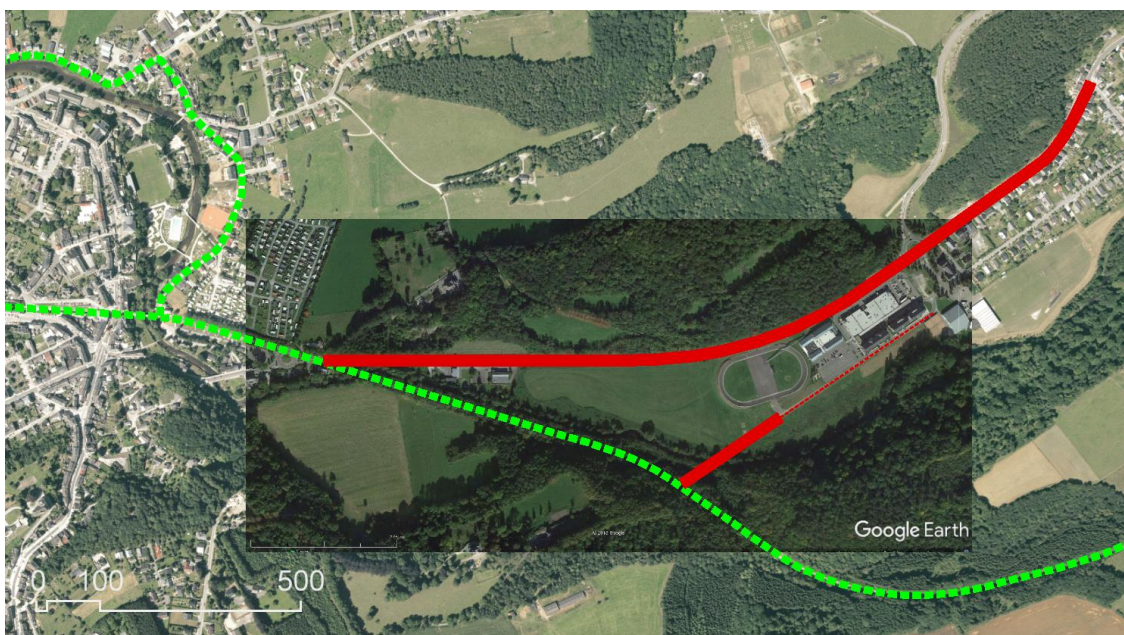


Figure 9 : Connexion RAVeL-Vélodrôme, sécurisation N86 (Source : Aménagement sc 2018)



Figure 10 : Voie lente et passerelle sur la Lhomme entre Rochefort et Han (Source : Aménagement sc 2018)



Figure 11 : Sentier mode doux rue de Grupont à Wavreille (Source : Aménagement sc 2018)

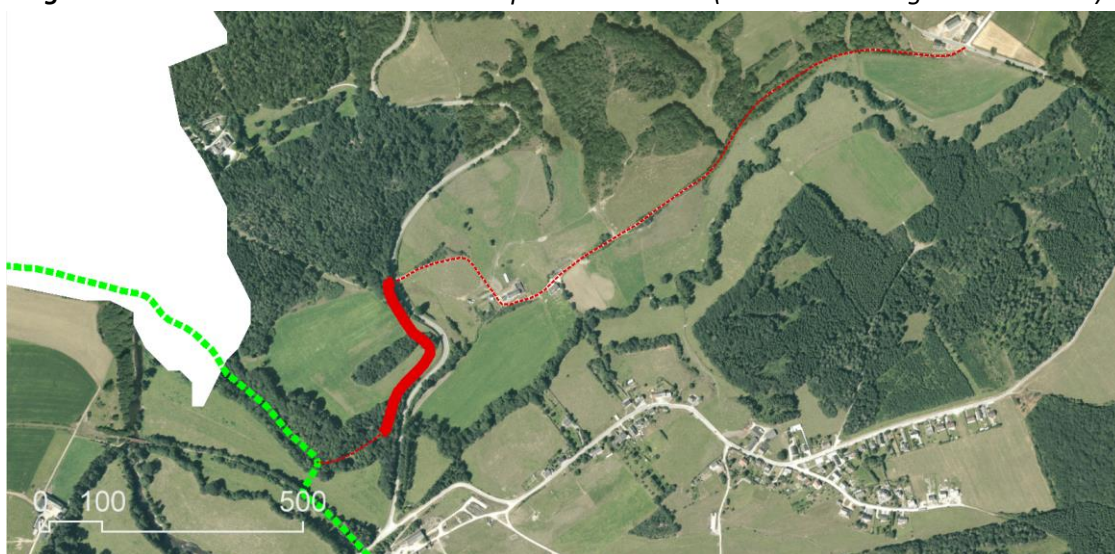


Figure 12 : Connexion RAVeL-villages à Villers-sur-Lesse (Source : Aménagement sc 2018)

▪ Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;

- Mise en place d'un groupe de pilotage du projet ;
- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique ;
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie du réseau ;
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage ;
- Mise en place des panneaux d'information dans les lieux stratégiques et d'une signalétique adaptée afin de signaler la proximité d'équipements susceptibles d'intéresser les cyclistes (pôles de services administratifs, de transport, d'enseignement, de commerces) ;
- Achat et mise en place des arceaux de stationnement ;
- Création des brochures d'information en vue d'organiser le shift modal ;
- Distribution vers les citoyens (site communal, courriels, flyers d'information lors des événements communaux, etc.).

▪ Démarches administratives à réaliser / Etude préalable

- Analyse de la cohérence avec les outils déjà en place (Notamment un lien avec les circuits de points nœuds, RAVeL dans la traversée de Rochefort, et les autres acteurs impliqués dans la mobilité (Pays de Famenne)), relevé cartographique des lieux (tracés, largeurs disponibles, parcelles à acheter...)
- Demande de permis d'urbanisme pour la réalisation de certains ouvrages/aménagements

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Signalétique ou bornes munies de QR codes
- Evaluation par les associations de cyclistes

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de 3 tronçons voies lentes (acquisition et travaux) Balisage (orientation des usagers modes doux)	3. Nombre de 15 mâts de jalonnement ajoutés pour l'orientation	Commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur les nouveaux itinéraires aménagés	5 piétons et 5 cyclistes/heure une journée de temps sec à un point de comptage stratégique	Commune (les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable).

Annexes

1. Itinéraires existants « points nœuds » du Pays de Famenne

Annexe 1 : Itinéraires existants « points nœuds » du Pays de Famenne.

